



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 11

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. PENNER (Steinbach), SCHELLENBERG, ENNS, RONDEAU et HELWER font des déclarations de député.

L'Assemblée permet à M. FAURSCHOU de proposer la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation.*

Il s'élève un débat.

MM. FAURSCHOU, ENNS et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *premier ministre* DOER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. LAURENDEAU pour la reprise du débat.

MM. REIMER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Mardi 27 novembre 2001

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 2 — *Loi sur la gestion de la sécurité (modification de diverses dispositions législatives)/The Security Management (Various Acts Amended) Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CHOMIAK, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M. SANTOS et M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) interviennent.

L'Assemblée accorde à M^{me} SMITH (Fort Garry) le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 04, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke